

## PROCEDURE REFERENTS

### PREALABLE :

- ↳ Pour avoir accès à l'application et pouvoir effectuer l'examen des candidatures, vous devez avoir été déclaré comme référent lors de la remontée des besoins. Sinon demandez l'accès à la DRH : [emplois.etudiants@univ-littoral.fr](mailto:emplois.etudiants@univ-littoral.fr).
- ↳ Les étudiants doivent se rendre sur l'application pour candidater en ligne. Ensuite le référent est informé par mail de l'arrivée de candidatures.



### 1) RECEPTION D'UN MAIL INDIQUANT QUE VOUS AVEZ REÇU UNE CANDIDATURE

- Accédez à la page d'identification (CAS) :
  - soit en cliquant sur le lien fourni dans le mail reçu, <https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr/>
  - soit par le site internet de l'ULCO, rubrique « Université / travailler à l'ULCO / emplois étudiants (menu à droite) »,
- Dans le menu de gauche, cliquer sur « connexion », puis « connexion référents » en bas.
- Compléter avec votre identifiant et mot de passe du portail et cliquer sur « se connecter ».

### 2) CONSULTATION DE LA LISTE DES CANDIDATURES :

- <https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr/>
- Dans le menu de gauche, cliquer sur « connexion », puis « connexion référents » en bas.
- Compléter : Identifiant et Mot de passe (utilisés pour le portail) et cliquer sur « se connecter ».
- Arrivée sur la liste des candidatures : possibilité de filtrer les candidatures à afficher acceptée, refusée, en attente d'avis...) et d'effectuer des recherches par nom ou numéro d'annonce.

### 3) EMISSION D'UN AVIS SUR UNE CANDIDATURE

- Colonne « Action » :
  -  : voir la candidature (dossier et fichiers associés à consulter)
  -  : émettre un avis :
    - favorable : renseigner dates de contrat et nombre d'heures
    - ou défavorable : indiquer un motif de refus.
- Pour chaque candidature, cliquer sur « enregistrer » puis sur « confirmation d'enregistrement »

L'état de la candidature change et passe de « en attente de l'avis du référent » à « avis déposé par le référent, en attente d'une décision de la DRH ».
- Cette action déclenche alors l'édition du contrat pour chaque étudiant (envoi par courrier ou mail)

### 4) UNE COPIE DU CONTRAT SIGNE PAR L'ETUDIANT VOUS PARVIENDRA PAR NAVETTE

ATTENTION



L'étudiant ne pourra pas saisir les heures travaillées dans l'application s'il n'a pas renvoyé son contrat signé à la DRH.

5) MISSION EFFECTUEE PAR L'ETUDIANT SOUS CONTROLE DU REFERENT

- Accompagnement du tuteur dans sa mission
- Contrôle de la mission et du nombre d'heures en fonction du nombre prévu au contrat.
- Vérification et validation dans l'application des heures effectuées par chaque tuteur.

6) VALIDATION DES HEURES DE SUIVI

Sur l'application dans le menu à gauche accès à la validation des heures.

**EMPLOIS ÉTUDIANTS : GESTION DES CANDIDATURES**



**Candidatures emplois étudiants**

Les emplois étudiants proposés par l'ULCO au titre du décret n°2015-652 du 10 juin 2015 concernent les activités suivantes :

**Accueil**

Rémunération deux fois le SMIC horaire (soit 20.06 € brut au 01/01/2019)

- Accueil pour la période d'intégration des étudiants de première année.
- Rémunération une fois le SMIC horaire (soit 10.03 € brut au 01/01/2019)
- Tests de positionnement.

**Accompagnement pédagogique**

Rémunération deux fois le SMIC horaire (soit 20.06 € brut au 01/01/2019)

- Tutorat dans les départements de formations et les composantes de l'ULCO,
- Tutorat dans le cadre du PRREL Ambition et Réussite,
- Méthodologie documentaire à la BULCO,
- Plateforme FLE,
- Compétences numériques (C2I),
- Centre de Ressources en Langues.

**Monitorat**

Rémunération une fois le SMIC horaire (soit 10.03 € brut au 01/01/2019)

- Centre de Ressources en Langues,
- Service d'appui au personnel de BU.

**Services à l'étudiant et vie étudiante**

Rémunération une fois le SMIC horaire (soit 10.03 € brut au 01/01/2019)

- Accueil des étudiants internationaux (Service RI),
- Accueil lors des Journées Portes Ouvertes de l'ULCO,
- Accueil salle informatique à Dunkerque et Calais,

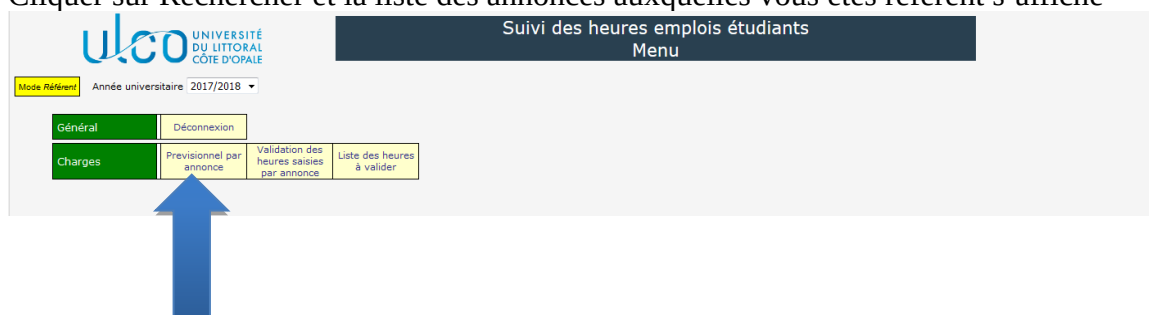


VOUS DEVEZ A NOUVEAU VOUS CONNECTER AVEC VOS IDENTIFIANTS HABITUELS

UN NOUVEAU MENU APPARAIT

**PREVISIONNEL PAR ANNONCE**

Cliquer sur Rechercher et la liste des annonces auxquelles vous êtes référent s'affiche



Rechercher une annonce  
Libellé :

Résultat de la recherche

Type d'annonce
D46 LANSAD - BOULOGNE SUR MER
D47 LANSAD - CALAIS
D7 MONITORAT CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - BOULOGNE
D8 MONITORAT CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - CALAIS
D9 MONITORAT CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - DUNKERQUE
P23 CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - BOULOGNE SUR MER
P24 CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - CALAIS
P25 CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - DUNKERQUE

ulco DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Prévisionnel par annonce

Mode Référent Année universitaire 2017/2018 Retour au menu

Rechercher une annonce  
Libellé :

**D46 LANSAD - BOULOGNE SUR MER**

Annonce	Etudiant	Nb heures attribuées	Taux	Nb heures SMIC
LANSAD	ANDRIEUX Léa	25	1 SMIC	25
LANSAD	DUFLOS Quentin	20	1 SMIC	20
LANSAD	PHILIPPS Jonquille	25	1 SMIC	25
<b>Total :</b>		<b>70</b>		<b>70</b>


Contact : [emplois.etudiants@univ-littoral.fr](mailto:emplois.etudiants@univ-littoral.fr) charges\_etu **Lundi 17 Juin 2019 - Semaine 25**

## VALIDATION DES HEURES

ulco UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Suivi des heures emplois étudiants  
Menu

Mode Référent Année universitaire 2017/2018



ulco UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Suivi des heures emplois étudiants  
Validation des heures saisies par annonce

Mode Référent Année universitaire 2017/2018 Retour au menu


Rechercher une annonce  
Libellé :

**P23 CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - BOULOGNE SUR MER**

Choix de l'étudiant : Tous les étudiants - Heures non validées

Date séance	Etudiant	Nombre étudiants encadrés	Taux	Nombre heures effectuées	Nombre heures SMIC	Validation référent
11/12/2017	AGHCHMI Naj'ée		2 SMIC	3h	6	<input type="checkbox"/>

Si vous êtes en désaccord avec le nombre d'heures saisies par l'étudiant, veuillez prendre contact avec lui.



PAR DEFAUT L'AFFICHAGE EST EN « HEURES NON VALIDÉES »

EN CAS DE DESACCORD AVEC LE NOMBRE D'HEURES IL FAUT PRENDRE CONTACT AVEC L'ÉTUDIANT POUR QU'IL CORRIGE

ulco UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Mode Référent Année universitaire 2017/2018 Retour au menu

Rechercher une annonce  
Libellé :

**P23 CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - BOULOGNE SUR MER**

Choix de l'étudiant : AGHCHMI Najlae  Toutes les heures

Date séance	Etudiant	Nombre étudiants encadrés	Taux	Nombre heures effectuées	Nombre heures SMIC	Validation référent
11/12/2017	AGHCHMI Najlae		2 SMIC	3h	6	<input type="checkbox"/>
14/12/2017	AGHCHMI Najlae		2 SMIC	1h	2	02/05/2019

Si vous êtes en désaccord avec le nombre d'heures saisies par l'étudiant, veuillez prendre contact avec lui.

EN CHOISSANT DANS LE MENU « TOUTES LES HEURES » APPARAÎT LES HEURES VALIDÉES ET NON VALIDÉES

LISTE DES HEURES A VALIDER

ulco UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Mode Référent Année universitaire 2017/2018

Général Déconnexion

Charges Previsionnel par annonce Validation des heures saisies par annonce **Liste des heures à valider**

ulco UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Mode Référent Année universitaire 2017/2018 Retour au menu

**Suivi des heures emplois étudiants**  
Liste des heures saisies non validées par le référent

Annonce	Etudiant	Nb heures non validées	
P23 CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - BOULOGNE SUR MER	AGHCHMI Najlae	3	<input type="button" value="Accès validation"/>

ulco UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Mode Référent Année universitaire 2017/2018 Retour au menu

Rechercher une annonce  
Libellé :

**P23 CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES - BOULOGNE SUR MER**

Choix de l'étudiant : AGHCHMI Najlae  Heures non validées

Date séance	Etudiant	Nombre étudiants encadrés	Taux	Nombre heures effectuées	Nombre heures SMIC	Validation référent
11/12/2017	AGHCHMI Najlae		2 SMIC	3h	6	<input type="checkbox"/>

Si vous êtes en désaccord avec le nombre d'heures saisies par l'étudiant, veuillez prendre contact avec lui.

**NOUS VOUS CONSEILLONS DE VOUS CONNECTER REGULIEREMENT POUR VALIDER LES HEURES DE VOS ETUDIANTS,  
LE PAIEMENT SE FERA AU FIL DE L'EAU EN FONCTION DE LA VALIDATION PAR LE REFERENT ET EN FONCTION DU CALENDRIER DE PAIE**

---

### **Contacts**

- Direction des Ressources Humaines : Nabila BOUSSOUAR - 03.28.23.74.50 / [emplois.etudiants@univ-littoral.fr](mailto:emplois.etudiants@univ-littoral.fr) : annonces de recrutement, contrats, avenants.
- Bureau de la Vie Etudiante : Amélie GHYS - 03.28.23.74.41 / [vie.etudiante@univ-littoral.fr](mailto:vie.etudiante@univ-littoral.fr) : suivi des heures effectuées pour toutes les annonces sauf PRREL.
- Réussite étudiante : Lucie VASSEUR / [prrel@univ-littoral.fr](mailto:prrel@univ-littoral.fr) : gestion des fiches de suivi des heures effectuées uniquement pour le PRREL.